

1102751001

DATE DEPOT :	2011-03-21
NUMERO DE DEPOT :	2011R027912
N° GESTION :	1997B11629
N° SIREN :	413388596
DENOMINATION :	SOFINNOVA PARTNERS
ADRESSE :	17 R DE SURENE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/04/04
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP
	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Copie certifiée conforme à l'original.
Saulnier
977311623
Marique Saulnier
Directeur général
10. 03. 2011

SOFINNOVA PARTNERS SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.600.000 euros
Siége social : 17 rue de Surène - 75008 Paris
RCS Paris B 413 388 596

GTC DE PARIS
I M R
21 MARS 2011
27812 N° Dépôt

PROCÈS VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE
DE LA SOCIETE LE 4 AVRIL 2010

PA du 4/4/10 : RTCF

L'an deux mille dix, le 4 avril à 17 h,

Au siège social de la Société,

La Société Civile Montclair, Société Civile au capital de 810.098,79 €, dont le siège social est situé 17 rue de Surène, 75008 Paris, associé unique de la Société SOFINNOVA PARTNERS, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.600.000 euros, dont le siège social est à Paris, 8ème, 17 rue de Surène, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 413 388 596 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Denis LUCQUIN,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne au Président quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2009.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique approuve la répartition du bénéfice proposée par le Président et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante :

• Résultat 2009	3.969.970,85 €
• Report à nouveau antérieur	3.052.718,55 €
Total	7.022.689,40 €

Affectation :

• Distribution de dividendes	1.500.000,00 €
• Report à nouveau	5.522.689,40 €
Total affecté :	7.022.689,40 €

La distribution de dividendes ramenée par action est de 1,50 euros par action pour un total de 100.000 actions.
Le paiement du dividende pourra se réaliser en plusieurs versements. Le dernier versement étant, quant à lui, mis en paiement au plus tard avant le 30 septembre 2010.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L227-10 de Code de Commerce, approuve les conventions autorisées au cours du dernier exercice clos et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du code commerce et de l'article L. 3332-18 du code du travail,

Décide de ne pas autoriser le Président à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, par la création et l'émission d'actions ordinaires réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code commerce.

Décide de ne pas supprimer en conséquence le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L. 225-132 du code commerce au profit des salariés de la Société.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que les fonctions de Monsieur Alain WERNERT, 3, rue Péguy 75006 Paris, Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les fonctions de Monsieur Philippe MILLAN, 199, rue Saint Charles, 75015 Paris, Commissaire aux Comptes suppléant, venant à expiration ce jour, l'Associé unique, celui-ci ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat, nomme pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, LPG FRANCE, représentée par Monsieur Thierry COULOUVRAT, 15 rue Brown Séquard, 75015 Paris, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

SEPTIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Le Président
Denis LUCQUIN

Le secrétaire
Monique SAULNIER